



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs



RECOMMANDÉ

Chancellerie d'Etat
À l'attention du Conseil d'État
Case postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 12 janvier 2024

Concerne : Pollution des sols dans le quartier des Marbriers à Lancy

Mesdames les Conseillères d'État,
Messieurs les Conseillers d'État,

Cette lettre fait suite à la communication précédente du 30 novembre 2023 qui vous a été adressée concernant le même dossier mais relatif au second volet concernant la probable pollution provenant du crématoire du cimetière St-Georges à Lancy.

Extrait de notre précédente lettre :

« Concernant la pollution dont nous avons eu connaissance dans ce dossier, il est apparu que les autorités n'avaient pas jugé bon, non seulement d'informer les riverains, mais également de solutionner les conséquences et les impacts de cette pollution. Nos associations estiment indispensable que les institutions informent obligatoirement en toute transparence tous les habitants concernés, dès qu'elles en ont connaissance et y remédient le plus rapidement possible aux frais du pollueur. Le cas de la pollution du crématoire de St-Georges géré par la Ville de Genève est tout à fait inadmissible. »

Préoccupation des associations

En parallèle de la lettre du Département du Territoire concernant la zone 3, nos associations ont appris récemment que la terre de plusieurs parcelles situées le long de l'Avenue du Cimetière était contaminée aux fluorures -dioxine/furane, une substance toxique qui peut avoir des effets néfastes sur la santé.

Nos associations sont très préoccupées par la pollution du sol et de l'air dans le quartier des Marbriers. La concomitance de cette information avec la lettre de menace d'expropriation de Monsieur A. Hodgers nous interpelle car soit les terrains sont pollués et les autorités ont fait une



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs



grave faute en n'informant pas les propriétaires et locataires de ces lieux au dépend de leur santé. Soit c'est une manière peu élégante de les encourager à partir pour construire.

Les faits

Le 21 novembre 2023, un courrier a été adressé par Madame Moyard, conseillère administrative de la Ville de Lancy et présidente de la FCIL, Fondation immobilière de la ville de Lancy propriétaire des parcelles 26, 28, 30, et 32 de l'Av. du Cimetière à la famille Surber. Ce courrier avertissait la famille que la FCIL a fait dépolluer 250 tonnes de terres polluées aux fluorures -dioxine/furane, sur une épaisseur de 80 cm, excavées au début du chantier (en 2022) par le constructeur HRS sur les parcelles proches faisant partie du PLQ.

Le premier chantier (débuté en 2021), au 22-24 de l'avenue, exécuté par le constructeur Roof pour le promoteur RealAdviser, avait déjà dû faire dépolluer la terre. Trois immeubles ont depuis été construits sur ces parcelles, dont deux appartiennent à la commune de Lancy.

La terre du jardin de la famille Surber, qui est voisin du chantier, est fort probablement contaminée aussi. Mme Moyard les a informés par courrier des dangers potentiels d'une consommation des produits de la culture d'un potager dans leur jardin.

- Selon Mme Moyard, la **pollution aux dioxines / furanes** viendrait du crématoire, qui se trouve en face de la parcelle en question - aucune autre source de pollution n'a jamais été identifiée dans le quartier.
- En 2012, le système de filtration de la fumée du crématoire avait été endommagé et n'a pas été réparé pendant trois ans.
 - Pour rappel, en octobre 2012, le système de filtration de la fumée du four crématoire du Cimetière de St-Georges, qui se trouve juste en face de la parcelle concernée, avait été endommagé suite à une inondation puis un incendie.¹

Suite à cela, durant trois ans, jusqu'en 2015, les habitants ont été régulièrement envahis, arrosés par des nuages de fumée noire, acre, pestilentielle, qui s'engouffraient dans leurs habitations, couvrait les fenêtres et les meubles de jardin, les filtres n'ayant pas été réparés par l'entreprise allemande qui les avait installés. La famille n'a jamais obtenu de réponse sur les causes de ces retards.

Le département de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, en charge du service des pompes funèbres, ne semblait pas pressé de résoudre le problème, car à notre connaissance, il bénéficiait d'une dérogation de l'Etat à l'ordonnance sur la protection de l'air jusqu'à ce que les réparations soient faites.

- Dans son rapport d'activité 2022, la FCIL soupçonnait déjà le crématoire d'être à l'origine de la pollution du sol sur les parcelles où elle a construit deux immeubles.

¹ Déclaration de M. Alexandre Breda, chef des Services des pompes funèbres, GHI, jeudi 14 novembre 2013



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs



- De son côté, le rapport de l'OPair inscrit dans le PLQ des Marbriers² indique que la qualité de l'air au niveau du périmètre étudié n'est pas bonne ; les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) sont proches du seuil de 30 µg/m³ fixé par l'Ordonnance sur la Protection de l'Air.
- Malgré cela, le quartier continue à se densifier avec des centaines de logements supplémentaires.
- Sur les terrains de l'immeuble "rouge" du 12 au 20 Av. du Cimetière, il y a des potagers et des jardins familiaux à l'Est du cimetière. A notre connaissance, personne ne semble avoir été informé des dangers liés à la terre polluée par la commune de Lancy et la FCIL.
- Malgré la demande de la famille Surber, le GESDEC ne leur a pas transmis les résultats des analyses du sol qui ont été faites, mandatées par la FCIL, ni informé des mesures à prendre pour protéger la santé des riverains. **C'est seulement au cours du mois de décembre 2023 que les documents ont été transmis par la FCIL à la famille Surber** via la demande du journaliste de la Tribune de Genève, informé suite à la conférence de presse des associations signataires de cette lettre. On constate qu'il aura fallu l'intervention d'un journaliste pour que les documents soient divulgués.
 - Le GESDEC a finalement répondu le 20 décembre que selon eux la pollution est en-dessous des valeurs limite, ne représentant pas de dangers et que le vent n'aurait pas pu apporter la pollution du côté Sud et Est (côté des jardins familiaux). Pour eux, il n'y aurait que du foehn du Sud et jamais de bise...
- Le rapport de l'entreprise Karakas & Français mandatée par la FCIL confirme que les terres ont été très polluées jusqu'à la frontière de la parcelle de la famille Surber. Ce rapport est étonnamment très relativisé par le GESDEC. Pourquoi y a-t-il autant de différences dans les résultats des analyses ?
- La Ville de Genève, propriétaire du crématoire, nie toute responsabilité, ce qui nous semble étonnant, puisque ces terrains ont toujours été occupés historiquement par des villas et jardins construits entre la fin du XIX^e et 1932. Il n'y a jamais eu d'entreprises installées dans ces lieux. La seule source potentielle de pollution à cet endroit semble donc être le mauvais fonctionnement du crématoire.

² PLQ 29769-543 / Ch. De la Bâtie, Av du Cimetière, Ch. Du Repos



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs



Le temps long

En reprenant les dates, nous constatons que toutes les actions ont nécessité beaucoup trop de temps lorsque la santé des habitants est en jeu.

Chronologie, décrite par la FCIL:

- Hiver 2020 : le promoteur RealAdviser fait excaver le terrain angle chemin du Repos – Av. du Cimetière pour y construire un immeuble, et doit faire dépolluer la terre.
- Janvier - novembre 2021 : la FCIL a connaissance d'une pollution importante des sols des parcelles de l'avenue du Cimetière No 26 à 32, sur lesquelles elle veut construire deux immeubles.
- Novembre 2021 : la FCIL mandate Karakas & Français pour analyser les sols et informe le GESDEC de la découverte de dioxines/furanes dans les échantillons de sol (selon courrier du GESDEC à la famille Surber, du 8 décembre 2023).
- Juin 2022 : l'entreprise HRS Real Estate mandatée par la FCIL commence les travaux d'excavation.
- Août 2022 : Karakas livre les résultats confirmant une forte pollution. La FCIL les communique au GESDEC et interroge sur la responsabilité de la Ville de Genève, propriétaire du crématoire, d'où viennent probablement les émissions polluantes.
- 15 décembre 2022 : le GESDEC, qui a fait faire une étude par le bureau privé de Nyon Sol-Conseil, répond à la FCIL, minimisant la gravité de la pollution et niant toute responsabilité.
- Septembre 2022 - juin 2023 : échanges infructueux entre la FCIL et la VdG sur la responsabilité concernant le crématoire.
- 21 novembre 2023 : la FCIL informe la famille Surber qu'elle a dû faire dépolluer 250 tonnes de terres d'excavation voisinant leur parcelle et recommande de ne pas consommer des produits du potager.
- 30 novembre : conférence de presse organisée par les associations Sauvegarde Genève et Sauvegarde de Confignon.
- 8 décembre 2023 : la FCIL communique à la famille les résultats de l'analyse de Karakas, ainsi que celles du GESDEC.
- 14 décembre : l'association Groupement de Sauvegarde du Plateau St-Georges a communiqué les analyses de Karakas & Français au médecin cantonal, Dre Tardin qui n'a pas encore répondu sur la dangerosité des polluants trouvés.
- 20 décembre 2023 : le GESDEC répond aux questionnements de la famille Surber, réitérant « *qu'il n'y a pas de menace pour la santé et qu'aucune restriction d'utilisation n'est nécessaire. Les analyses effectuées autour du cimetière, dans l'orientation des vents dominants, ne permet pas d'établir un lien entre la pollution trouvée sur les terrains de la FCIL et le crématoire.* »

La famille Surber n'a obtenu les informations qu'en décembre 2023.



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs



Si la FCIL n'a pas jugé nécessaire de prévenir tous les habitants sur la toxicité du sol au moment de sa découverte, il y a trois ans, il est probable que personne dans le voisinage n'eut été informé des dangers potentiels résultant d'une terre polluée.

Questionné, le Conseiller administratif de la Ville de Lancy, M. Bonfanti, a recommandé à la famille Surber de solliciter le Service de Géologie, Sols et Déchets (GESDEC) pour effectuer l'analyse du sol sur la parcelle concernée et répondre aux questions des habitants sur l'impact que la pollution qui s'y trouverait, pourrait avoir sur leur santé, sur les animaux et les plantes. Mais le GESDEC a répondu, comme il l'a fait à la FCIL, qu'il n'y avait aucun problème pour la santé et a recommandé à la famille de faire effectuer des analyses à leurs frais.

Des questions

- Les explications confuses de la FCIL, « que tout a pris beaucoup de temps et que c'est pour cela qu'ils n'ont rien dit », ne tiennent pas la route puisqu'ils le savaient depuis deux ans au moins. Certainement trois, puisque le promoteur privé, qui a excavé en 2020, a aussi dû dépolluer. **Pourquoi ce silence ?**
- S'il n'y a aucun danger, et que les valeurs analysées sont plus basses que la norme, alors pourquoi la FCIL a été « contrainte à dépolluer 250 tonnes de terre » ? **Auraient-ils dépensé 300'000 Fr par simple précaution ?**
- La FCIL et le GESDEC n'ont pas la même lecture des analyses, ni des normes, ni de la dangerosité des polluants. **Pourquoi tant de différences ?**
- Selon la carte des zones polluées établie par l'entreprise Karakas, il y a bien des zones en rouge, indiquant une forte pollution. **Pourquoi ceci ne figure pas dans les résultats du GESDEC ?**
- Comment le GESDEC explique-t-il **que les vents soufflent toujours dans le même sens ?**
- Quant à la suggestion que les analyses soient effectuées par les privés affectés, il faut savoir qu'elles coûtent environ CHF 6'600 selon le devis qu'une habitante du Plateau St-Georges a demandé à Karakas. Et si le résultat confirme la gravité de la pollution, il faut encore que les privés prennent en charge financièrement la dépollution. **Nous sommes loin de la notion bien connue du « pollueur = payeur »**
- Si la FCIL a dépensé 300'000.- pour dépolluer 250 tonnes de terres provenant de 4 parcelles, alors sur une (1) parcelle, il y a environ 63 tonnes de terres à dépolluer, à CHF 1200.- /tonne, cela représente quand même une jolie somme de 75'600 Fr. **Quel est le propriétaire qui peut payer le coût d'une dépollution aussi importante ? Pourquoi le ferait-il s'il n'en est pas responsable ?**
- **Pourquoi la Ville de Genève n'a pas agi en son temps contre l'entreprise responsable de l'installation et de la maintenance du crématoire ?**



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs



Les associations demandent

Au vu de ce qui précède,

- Qu'une 3e analyse indépendante soit effectuée aux frais de l'État, car nous jugeons que les résultats des 2 précédentes analyses sont étonnamment contradictoires, alors que pour construire les 2 immeubles voisins, plus de 250 tonnes de terres ont déjà dû être dépolluées
- Que tous les riverains propriétaires et locataires à proximité du cimetière St-Georges, y compris les utilisateurs des jardins familiaux soient dûment informés de cette pollution.
- Que tous les riverains soient informés des mesures adéquates qu'ils devraient adopter par rapport à leurs jardins potagers et les jardins familiaux pour éviter des conséquences néfastes sur leur santé et celle des animaux domestiques.

Étant donné que la seule source potentielle de pollution serait la cheminée du crématoire (plusieurs courriers l'indiquent), les conséquences devraient être prises en charge par la Ville de Genève, propriétaire de ce lieu. Elle doit assumer pleinement ses responsabilités en dépolluant à ses frais les terrains en question et se retourner vers l'entreprise allemande responsable de l'installation et de la maintenance.

À la lueur de toutes les informations finalement divulguées le 8 décembre 2023, nos associations sont choquées et inquiètes par la manière dont ce dossier est traité. Et ceci pourrait hélas laisser supposer qu'il n'ait pas le seul du genre dans le canton.

Étant donné la gravité de cette affaire pour la santé des riverains ; étant donné le manque de diligence des autorités qui ne semblent pas prendre très au sérieux ce dossier ; les associations et les habitants décideront en toute liberté des suites à donner si dans un délai raisonnable, aucune action n'est entreprise pour assainir les terrains et prévenir personnellement les riverains de cette pollution.

Nous déplorons le manque évident de transparence auprès des citoyens.

Pour votre information, vous trouverez en annexe les échanges entre les différents interlocuteurs concernés en sachant que la Ville de Genève refuse d'entrer en matière sur le sujet :

- De la part de la FCIL
 - l'étude de Karakas & Français, mandaté par la FCIL en novembre 2021
 - les analyses du GESDEC (décembre 2022)
 - les échanges entre la FCIL et la VdG sur la responsabilité concernant le crématoire (septembre 2022 - juin 2023)
- De la part du Groupement de Sauvegarde du Plateau St-Georges
 - lettre du 14 décembre 2023 au médecin cantonal avec les résultats des analyses de Karakas & Français



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs



Dans l'attente de vos nouvelles que nous souhaitons diligentes, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères d'État et Messieurs les Conseillers d'État, nos salutations distinguées.

Les associations Sauvegarde Genève et Sauvegarde Confignon et environs

Jean Hertzschuch - Sauvegarde Genève SG

<https://enjeux.sauvegarde-geneve.ch/>

email : jean.hertz.ch@gmail.com

Margareth Robert-Tissot - Sauvegarde Confignon et environs ASC

<https://www.asconfignon.ch/>

email : art1232@bluewin.ch

Copies à :

M. Jacques Martelain, Directeur de service – GESDEC

Dre Aglaé Tardin, Médecin cantonale Genève

Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative Ville de Genève

Mme Salima Moyard, Conseillère administrative et présidente de la FCIL Ville de Lancy

Comité du Groupement de Sauvegarde du Plateau St-Georges

Mme Franziska Surber, habitante à Lancy